**Ce courrier doit être transmis dès lors que le salarié est en arrêt de travail depuis au moins 30 jours.**

Nom

Adresse

Lettre Recommandée AR n°…………..

A …, le….

Madame/Monsieur,

Vous faites actuellement l'objet d'un arrêt de travail d'une durée supérieure à 30 jours.

En application de l'article L. 1226-1-3 du Code du travail, vous avez la possibilité de bénéficier d'un rendez-vous de liaison, auquel le service de prévention et de santé au travail sera associé.

Dans le cadre de ce rendez-vous, nous pourrons évoquer la possibilité que vous avez de bénéficier :

* d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle ;
* d'un examen de pré-reprise avec le médecin du travail ;
* d'aménagements de votre poste de travail ou de votre temps de travail.

Hyp 1 : vous laissez le choix au salarié d’en prendre l’initiative

Nous vous invitons à revenir vers nous si la mise en œuvre de ce rendez-vous vous intéresse.

Hyp 2 : vous en prenez l’initiative

Nous vous proposons de nous rencontrer le… à … heures à …..

Nous profitons de la présente pour vous rappeler que le Code du travail vous permet de demander une visite de pré-reprise auprès du service de prévention et de santé au travail que vous pouvez contacter au : XX XX XX XX XX et ce afin de garantir votre maintien dans l’emploi.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires à ce sujet.

Je vous prie de croire, Madame/Monsieur, à l’assurance de mes sentiments distingués.

Signature

Qualité